



► Le Centre de Ressources Biologiques de la Martinique (**CeRBiM**) est une structure à l'interface des équipes de recherche du CHU de la Martinique, et rattachée au pôle Laboratoires. Il est en interaction avec l'ensemble des services du CHUM et les organismes de recherche extérieurs.

Il s'assure que :

- ↳ Les prélèvements sont conservés dans des conditions optimales afin de préserver leur qualité.
- ↳ Les données associées sont conservées dans une base de données dédiée avec un traitement automatisé des informations concernant les patients dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données
- ↳ Les mises à disposition des échantillons s'effectuent de façon anonyme pour les utilisateurs.

► Le CeRBiM s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité



Il a obtenu la certification :

→ À la norme NFS 96-900

- ↳ 12 avril 2017 : cycle initial
- ↳ 19 mars 2020 renouvellement



→ Aux normes :

**NF EN ISO 9001** version 2015 : Système de Management de la qualité

**NF EN ISO 20387** version 2020 : Exigences générales relatives au « biobanking »

- ↳ **29 mars 2023**



Exclusion du périmètre de la certification

Le chapitre 8.3 de la norme NF EN ISO 9001

→ Le CeRBiM est immatriculé sous le numéro BRIF : **BB-0033-00099**.

Ce numéro sert de référence pour les citations lorsque le CeRBiM participe à une recherche.

→ Obtention de la marque Performance 3-CR : Essentiel pour l'année 2024



→ Obtention de la marque Performance 3-CR : Mature pour l'année 2025



→ Obtention de la Labérisation IBISA : 2025-12-01



• Infrastructures en Biologie Santé et Agronomie



PZQ2

QUARTIER LA MEYNARD  
CS 632  
97200 FORT DE FRANCE

## Manuel Qualité CeRBiM

MAQ-P1-CRB-001

Version : 6

Applicable le : 30-12-2025



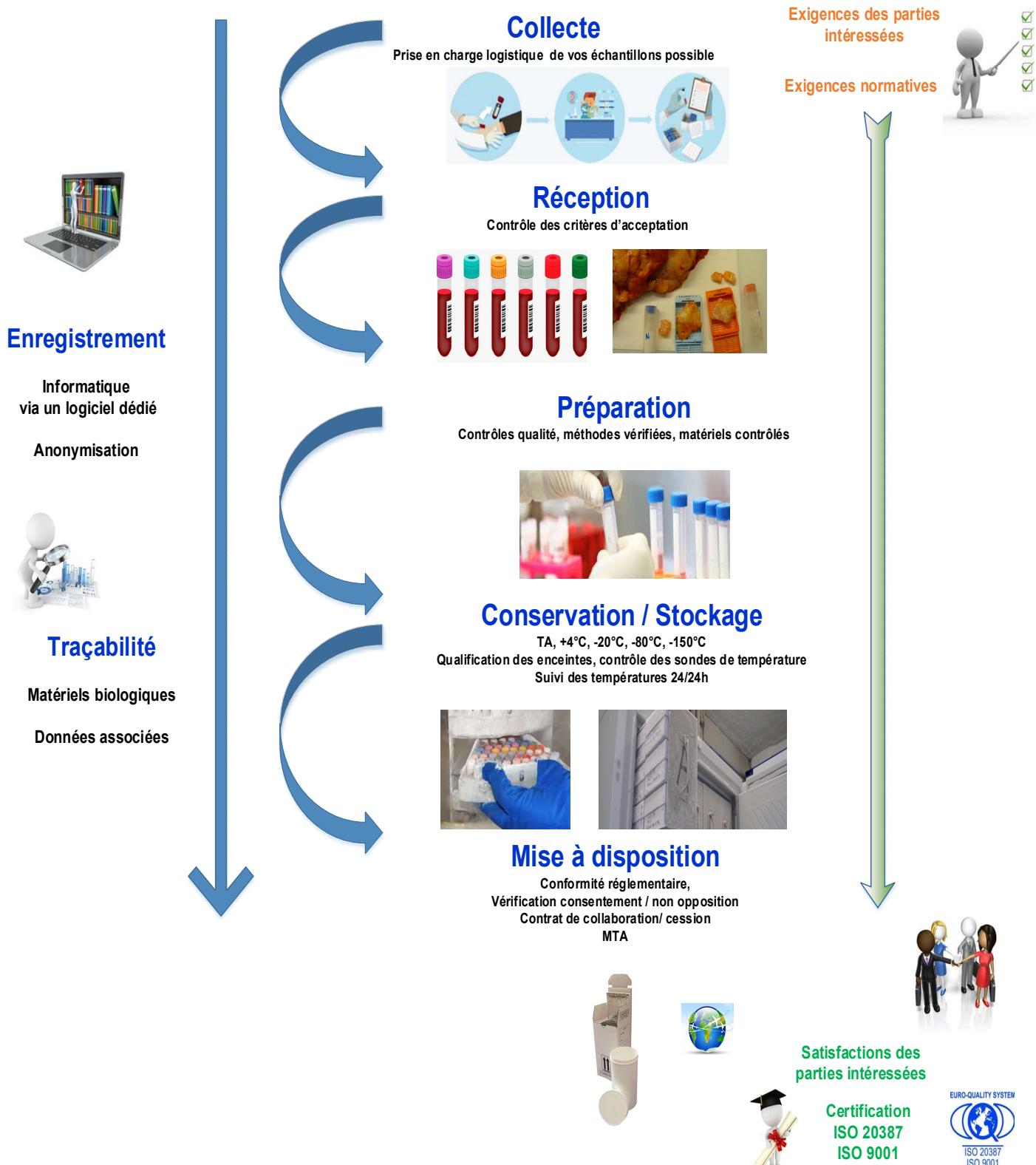
## Activités

► Le CeRBiM intervient dans le traitement des demandes de projet de recherche depuis la collecte, réception, préparation la conservation jusqu'à la mise à disposition de ressources biologiques.

Il garantit :

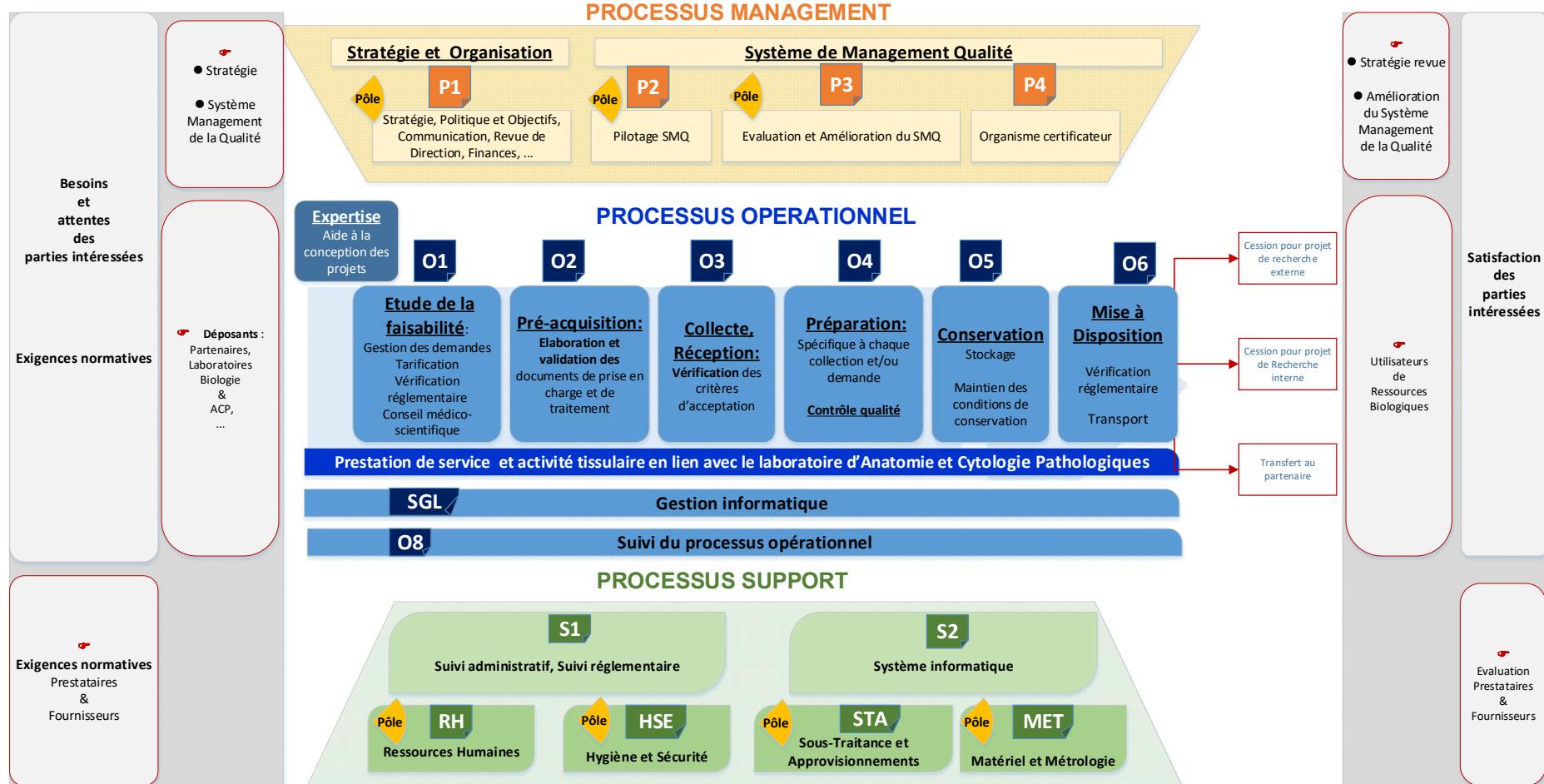
- L'impartialité dans toutes ses décisions
- La maîtrise les aspects techniques de préparation, conservation des échantillons
- La traçabilité, l'intégrité et la précision des annotations cliniques des ressources biologiques humaines dans le strict respect des principes éthiques et de la réglementation en vigueur.

► Le CeRBiM réalise ses propres collections à partir de reliquats issus du soin, ciblant des pathologies d'intérêt et destinées à soutenir les besoins des chercheurs.





# Cartographie des Processus





## Collaborer avec le CeRBiM



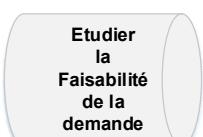
Mise en place d'une collection dans le cadre d'un projet de recherche  
 Mise en place d'une collection issue du soin  
 Mise à disposition de locaux et d'équipements  
 Mise à disposition d'échantillons biologiques  
 Prestations techniques, etc...



**Mail:** [cerbim@chu-martinique.fr](mailto:cerbim@chu-martinique.fr)

**Téléphone:** + 596 (0) 596 55 35 64

**Adresse:**  
 CeRBiM  
 CHU de Martinique  
 Hôpital Pierre Zobda Quitman  
 Maison de la Recherche  
 Niveau -1 du bâtiment de l'EFS  
 CS 90632 97261 Fort de France Cedex  
 MARTINIQUE



**Pour le CeRBiM, il s'agit de:**

- \* Déterminer s'il possède les moyens matériels, humains, les compétences techniques et les capacités de stockage pour répondre à la demande
- \* Etablir une estimation financière
- \* Obtenir l'avis d'une instance scientifique, si besoin, pour les mises à dispositions de ressources biologiques

**Demande acceptée**

**Demande refusée**



Rédaction d'un contrat qui détaille les exigences à respecter par chacune des parties

Rédaction des documents précisant tout ce qui sera réalisé au sein du CeRBiM de la collecte jusqu'à la cession des ressources biologiques afin d'assurer l'harmonisation de leur prise en charge



Notification du refus



## Documents en ligne : <https://www.chu-martinique.fr/recherche/>

- ➔ Catalogue des ressources (ENR-P1-CRB-005)
- ➔ Manuel qualité (MAQ-P1-CRB-001)
- ➔ Charte de fonctionnement (ENR-P1-CRB-003)
- ➔ Gestion des demandes (PRC-P1-CRB-004)
- ➔ Politique Qualité (ENR-P1-CRB-004)
  
- ➔ Vos outils pour la prise en charge ou constitution d'une collection
  - ↳ Etude de faisabilité (ENR-O1-CRB-001)
  - ↳ Contrat de demande (ENR-O2-CRB-002)
  
- ➔ Vos outils pour la mise à disposition
  - ↳ Formulaire de mise à disposition (ENR-O6-CRB-008)
  - ↳ Contrat de mise à disposition (transmis lors de la prise de contact)
  
- ➔ Votre outil pour toute autre demande
  - ↳ Etude de faisabilité (ENR-O1-CRB-001)



## Activité réglementaire



Rédaction des dossiers auprès des autorités compétentes,  
Par un agent de la Délégation de la Recherche Clinique et Innovation (DRCI) :

- ↳ Déclaration de cession
- ↳ Autorisation de cession
- ↳ Autorisation d'exportation / d'importation
- ↳ Dérogation à l'information
- ↳ Autres démarches pour la réalisation de vos projets



## Engagements



### ➔ Confidentialité

Le personnel est tenu, durant ses activités, de respecter la confidentialité :

- ↳ Au regard du RGPD (équipes, chercheurs, utilisateurs, personnes participant aux recherches, ...) du fait des données nominatives détenues
- ↳ Au regard de la propriété intellectuelle liée aux ressources biologiques ou à leurs utilisations.

### ➔ Ethique

Le CeRBiM s'engage à respecter les principes éthiques et réglementaires nationaux et internationaux. Pour ce faire, le responsable réglementaire du CeRBiM s'appuie sur les textes de référence formalisés aux travers les listes des documents externes, les modalités et outils mis en place au niveau institutionnel.

### ➔ Impartialité

Afin de garantir l'impartialité de ses activités et plus spécifiquement l'accès impartial à ses ressources biologiques, le CeRBiM a souhaité se doter d'une organisation dédiée à cet enjeu. Une instance scientifique est mise en place pour s'assurer de l'impartialité des décisions scientifiques prises sur les demandes d'accès aux ressources biologiques.

### ➔ Respect des Recommandations professionnelles :

Le CeRBiM respecte les bonnes pratiques et les recommandations liées au métier du Biobanking et toutes celles pouvant avoir un intérêt pour ses activités (:Bonnes Pratiques Cliniques, Normes NF EN ISO 9001 et NF EN ISO 20387, les recommandations de l'INCa, les lignes directrices de l'OCDE ...).

- ➔ ➔ Prise en compte des **Changements climatiques** dans ses différentes activités



## Thématiques

La stratégie de recherche scientifique du CHU de Martinique a pour objectif de développer la recherche fondamentale et clinique dans le respect de la déontologie et des normes qualité en vigueur.

Les collections du CeRBiM s'articulent autour des thématiques :



**1** : Les Pathologies infectieuses et émergentes

**2** : Les Pathologies cardio-métaboliques

**3** : Les Maladies auto-immunes et inflammatoires

**4** : Les Maladies génétiques

**Thématiques transversales** : cancérologie, gériatrie, neurosciences, périnatalité ...

**Le CeRBiM s'intègre dans les axes Recherche du CHU Martinique, avec ses deux filières, Biothèque et Tumorothèque et reste ouvert à d'autres thématiques.**

## Réseaux





## Contacts



CeRBiM  
CHU de Martinique  
Hôpital Pierre Zobda Quitman  
Maison de la Recherche  
Niveau –1 du bâtiment de l'EFS

**Pour toute demande de renseignements complémentaires :**



[cerbim@chu-martinique.fr](mailto:cerbim@chu-martinique.fr)



+ 596 (0) 596 55 35 64

## Horaires

Jours	Heure de réception des échantillons	Heures d'ouverture
Lundi	7h30 – 13h30	7h00 – 15h00
Mardi	7h30 – 13h30	7h00 – 15h00
Mercredi	7h30 – 13h30	7h00 – 15h00
Jeudi	7h30 – 13h30	7h00 – 15h00
Vendredi	7h30 – <b>12h30</b>	7h00 – <b>14h00</b>
Samedi	-	<b>fermé</b>
Dimanche	-	<b>fermé</b>
Jours fériés	-	<b>fermé</b>
Jours chômés	-	<b>fermé</b>

Les horaires de réception de prélèvements peuvent être modulées en fonction des protocoles après accord de l'encadrement (demande étudiée au cas par cas).